



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/MISAT/DC/DAI/SAAP ASSOC

Porto-Novo, le 28 mai 2026

N/Réf. : **329-AGE** /2026/FBF/PDT/SG/SA

Note Circulaire à l'attention des Présidents

- des Clubs du championnat professionnel ;
- des Clubs de la ligue 3 ;
- des Ligues départementales de Football Amateur ;
- des Associations Nationales affiliées à la Fédération Béninoise de Football :
 - Association Nationale des Entraîneurs
 - Association Nationale des Médecins et Kinésithérapeutes

Objet : Convocation de l'Assemblée Générale Elective de la FBF
Mandat 2026-2030.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Le Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football (FBF), réuni en session mensuelle le jeudi 21 mai 2026 à Lokossa, a décidé **de convoquer l'Assemblée Générale Élective pour le mandat 2026-2030 au samedi 22 août 2026**.

À cet effet, nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre au Secrétariat Administratif de la FBF, contre accusé de réception, au plus tard **le vendredi 12 juin 2026 à 12 heures**, les noms, prénoms et contacts MTN Mobile Money de vos délégués respectifs. Ces délégués doivent être désignés conformément aux dispositions de l'article 24 des Statuts de la FBF.

Les élections des délégués des clubs des Ligues Départementales de Football Amateur et des femmes déléguées des Ligues Départementales se tiendront les **vendredi 19 et samedi 20 juin 2026**. Les Présidents desdites Ligues sont priés de prendre toutes les dispositions utiles en vue de la convocation des Assemblées Générales de désignation.

Comptant sur votre diligence pour le bon déroulement de cette Assemblée Générale, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleures salutations sportives.

Le Secrétaire Général



Claude PAQUI